

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Mars 2015

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2015.03.01



OBJET :

**INDEMNITE DE RESERVATION
POUR LE GITE ET LA SALLE DES
SPORTS**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BARTLEY, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'ouverture annuelle du gîte de groupe,
Considérant la gestion du planning de la salle des sports plus particulièrement pour l'occupation du court de tennis

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'ATTRIBUER une indemnité à M et Mme CHAUVOIS et à M et Mme BRIELLES en fonction du travail effectué
- DE FIXER le montant de cette indemnité à 50€ par mois sur la période d'avril à septembre inclus
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2015
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Mars 2015

Date de l'affichage

Délibération n°2015.03.02



OBJET :

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE
2^{ème} Classe
(SAISONNIER - POINT I)**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BARTLEY, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Considérant qu'en application du label « Petite Cité de caractère », la commune doit ouvrir un point d'information touristique pendant la saison estivale.

Considérant que pour animer le Point I, il convient de recruter une personne à temps complet du 15 Juin au 31 août 2015,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE CREER un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet du 15 Juin au 31 Août 2015
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2015
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Mars 2015

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2015.03.03



OBJET :

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème}
Classe
(SAISONNIER-ESPACES VERTS)**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BARTLEY, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques

Considérant la surcharge de travail dû aux congés annuels en période estivale pour entretenir l'ensemble des espaces verts de la commune, il convient de recruter une personne supplémentaire à temps complet du 1^{er} Mai au 15 août 2015.

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE CREER un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour la période du 1^{er} Mai au 15 août 2015.
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2015
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Mars 2015

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2015.03.04



OBJET :

**BUDGET ANNEXE FOYER
LOGEMENT**

Affectation du résultat

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BARTLEY, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.10.03 en date du 23 octobre 2014 relative à la déshabilitation à l'aide sociale du Foyer Logement

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015.02.02 en date du 26 février 2015 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2014 du budget annexe Foyer Logement

Considérant le changement de nomenclature budgétaire depuis le 1 janvier 2015 (M 14 au lieu de M22)

Considérant que les Comptes Administratifs 2014 votés préalablement par l'Assemblée font apparaître les résultats suivants, qui seront repris au Budget Primitif 2015:

- Un déficit cumulé de fonctionnement de : - **50 494.89 €**
- Un excédent de financement de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : + **11 032.92 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de - **50 494.89 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de + **11 032.92 €**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Mars 2015

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2015.03.05



OBJET :

**BUDGET ANNEXE FOYER
LOGEMENT**

**Approbation du budget primitif
2015**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BARTLEY, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Considérant que les projets et les besoins du Foyer Logement ont fait l'objet de débats au cours des dernières réunions du Conseil Municipal,

Considérant qu'un certain nombre de mesures ont été prises et incorporées dans le budget primitif de l'année 2015,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **427 194.78 €**
- DE FIXER le montant des dépenses à **5 000 €** et le montant des recettes à **16 032.92 €** pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Mars 2015

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2015.03.06

OBJET :OUVERTURE D'UNE LIGNE DE
TRESORERIE

Nombre de conseillers : 15
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BARTLEY, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés public,

Considérant que la ligne de Crédit de Trésorerie permet à la Commune une meilleure maîtrise de ses flux financiers et un assouplissement des rythmes de paiement. Elle est donc destinée dans ce cadre à faire face à des besoins momentanés de trésorerie. Elle n'a pas vocation à financer l'investissement et ne procure aucune ressource budgétaire.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions reçues, Monsieur le Maire propose de retenir celle du Crédit mutuel pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100.000 € et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 Abstentions et 13 voix Pour

DÉCIDE :ARTICLE 1 :

- DE REALISER auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de 100 000 €, dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 10 000 €. Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de 1 an non renouvelable.

Ce concours est assorti de 300 € de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

ARTICLE 2 : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil, augmenté d'une marge de 1,80 %

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

ARTICLE 3 :

- DE S'ENGAGER pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

ARTICLE 4:

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint en charge des finances, à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Mars 2015

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2015.03.07



OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BARTLEY, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que toutes les associations figurant dans l'annexe ci-jointe sont reconnues d'utilité publique et qu'elles sont à jour dans leurs obligations (assemblée générale, réunions régulières, activités, situation financière saine)

Considérant que le montant de cette subvention est alloué en fonction des projets de l'association et de son activité annuelle,

Madame Valérie DENOU en tant que membre du bureau exécutif de l'OGEC sort de la salle

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 Voix Contre, 1 Abstention et 12 voix Pour
Pour l'OGEC : 03 Abstentions et 11 voix Pour

DECIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention aux associations telles qu'elles sont déterminées dans le tableau ci-joint
- D'INSCRIRE ces crédits au Budget Primitif 2015
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut, l'adjoint en charge des finances du versement du montant des subventions allouées à chaque association.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

		Budget 2014	Réalisé 2014	DEMANDE 2015
6554		- €		16 000,00 €
	SIVU des PCC		3 095,49 €	4 000,00 €
	Syndicat de bassin		11 358,00 €	12 000,00 €
6574	Subventions fonct. droit privé	79 477,58 €	84 570,86 €	103 197,50 €
	Association Protection civile			
	Association des PCC	2 959,98 €	2 959,98 €	3000
	CAC	1 000,00 €	1 000,00 €	350
	Maison et villages fleuris	200,00 €	200,00 €	200
	Familles rurales	1 000,00 €	1 000,00 €	1000
	Familles rurales (centre aéré)	750,00 €	1 060,50 €	1 060,50 €
	Chailland sports	3 300,00 €	3 300,00 €	3300
	CAUE	68,60 €	68,60 €	68,6
	APEL	2 350,00 €	2 350,00 €	1000
	ARC Chailland	2 350,00 €	2 350,00 €	2300
	Comité de jumelage	1 350,00 €	1 350,00 €	2250
	Génération mouvement	250,00 €	250,00 €	250
	Amicale Laïque de Chailland	700,00 €	700,00 €	750
	Chœurs Ernée Chailland	1 750,00 €	1 750,00 €	1750
	Société de pêche	200,00 €	200,00 €	200
	Organisation 14 Juillet	1 500,00 €	1 500,00 €	1500
	Société de chasse	120,00 €	120,00 €	150
	Groupement dép. de défense	300,00 €	300,00 €	291
	Groupement com. de défense	200,00 €	200,00 €	200
	Comice agricole	200,00 €	200,00 €	200
	C.C.R.E Europe (jumelage)	150,00 €	150,00 €	150
	Prévention routière	115,00 €	115,00 €	115
	Ass Randonnée pédestre départ.	30,00 €	30,00 €	30
	Harmonie Sainte-Cécile	750,00 €	750,00 €	750
	S.P.A de la Mayenne	40,00 €	40,00 €	40
	A.D.M.R Chailland secrétariat	2 358,00 €	2 358,00 €	2274
	A.D.M.R Chailland repas	866,00 €	866,00 €	608,4
	Chailland sur Ernée	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	RASED	160,00 €	160,00 €	
	Pétanque Chaillandaise	300,00 €	300,00 €	300
	Maison de l'Europe	60,00 €	60,00 €	60
	Fondation du patrimoine	150,00 €	150,00 €	100
	École privée (Subv. de fonct.)	50 000,00 €	46 687,50 €	50000
	TESA	250,00 €	250,00 €	
	Association EPSA (Andouillé)	500,00 €	500,00 €	
	Peintres dans la rue	700,00 €	700,00 €	700
	Associations Parcs et jardins	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	subvention complémentaire FAM RUR		10 095,28 €	25 000,00 €
	ARC Concert			500,00 €
	AFN			250,00 €
	Subventions imprévues	2 000,00 €	- €	2 000,00 €

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Mars 2015

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2015.03.08



OBJET :

**FIXATION DES TAUX DES TROIS
TAXES LOCALES**

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BARTLEY, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

M. le Maire propose de maintenir à l'identique les taux pour la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti, et Foncier non bâti, et donc sans changement par rapport à ceux votés l'an dernier, soit :

- Taxe d'Habitation : 19,51 %
- Foncier Bâti : 27,77 %
- Foncier non bâti : 37,58 %

Monsieur le Maire explique que les bases ont augmenté et la compensation de la taxe professionnelle est versée par la Communauté de communes de l'Ernée.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE MAINTENIR les taux des trois taxes locales à :
 - Taxe d'Habitation : 19,51 %
 - Foncier Bâti : 27,77 %
 - Foncier non bâti : 37,58 %
- D'INSCRIRE les recettes correspondantes au Budget Primitif 2015

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Mars 2015

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2015.03.09



OBJET :

BUDGET PRIMITIF

Affectation du résultat

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BARTLEY, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015.02.01 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2014 du budget général

Considérant que le Compte Administratif 2014 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : + **358 863.48 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : - **340 265.42 €**
- Un Excédent de financement des Restes à réaliser : + **178 320.58 €**
 - o Dépenses : 6 000 €
 - o Recettes : 184 320.58 €
- Soit un déficit d'investissement obligatoire à recouvrer de -340 265.42 + 178 320.58 = - **161 944.84 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

- o AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION :

Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est ainsi affecté :

Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement arrêtée au 31 Décembre 2014 (Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé) : **340 265.42€** (déficit d'investissement hors reste à réaliser) soit - **161 944.84 €** (avec RAR)

Montant du titre de recette au C/1068 : 161 944.84 €

- o DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2014 À AFFECTER :

Résultat de l'exercice **C/002 : 358 863.48 – 161 944.84 = 196 918.64 €**

Pour Extrait Conforme,
Le Maire

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Mars 2015

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2015.03.10



OBJET :

BUDGET GENERAL

**Approbation du budget primitif
2015**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BARTLEY, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Considérant que les projets et les besoins de la Commune de CHAILLAND ont fait l'objet de débats au cours des dernières réunions du Conseil Municipal,

Considérant qu'un certain nombre de mesures ont été prises et incorporées dans le budget primitif de l'année 2015

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 voix Contre, 01 Abstention et 12 voix Pour

DECIDE :

- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **1 352 831.91 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section d'investissement à **777 436.44 €**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS